

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**12 JANVIER 2023**  
**A 10h00**

Le 12 janvier 2023 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle des Assemblées de l'Agglomération, sur la convocation qui leur a été adressée le 5 janvier 2023 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants,

**DECIDE :**

**N° dB.2023.180 - Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Société du Grand Paris pour le développement de l'emploi dans les territoires du Grand Paris Express**

- 1) d'acter les modalités de la convention de partenariat entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Société du Grand Paris, en faveur du développement de l'emploi dans les territoires concernés par les travaux du Grand Paris Express (GPE), pour une durée de cinq ans et prévoyant la perception d'une subvention annuelle de 60 000 € ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la Société du Grand Paris et tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2023.181 - Avenant n°1 à la convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD)**

- 1) d'accepter la prorogation de la convention relative à un accompagnement dans le cadre du programme Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD) ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 de ladite convention et tout document s'y rapportant.

-----

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau.*